

Le Conquet, le 25 février 2022

Conseil de gestion 25 février 2022

Délibération n° 2022-020

Approbation du programme d'actions 2022 pour le Parc naturel marin d'Iroise

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-3 et suivants et R. 334-31 et suivants ;

Vu le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité ;

Vu le décret n°2007-1406 du 28 septembre 2007 portant création du Parc naturel marin d'Iroise ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2022-008 du 14 janvier 2022 modifiant la composition du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise ;

Vu le plan de gestion du Parc naturel marin d'Iroise approuvé par le conseil de gestion le 29 septembre 2010 et par le conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées le 25 novembre 2010 ;

Vu la délibération n°2020-045 du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise du 28 septembre 2020 portant approbation du règlement intérieur ;

Considérant que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer ;

Article unique

Sur présentation du président, le conseil de gestion, après en avoir délibéré, approuve unanimement le programme d'actions pour l'année 2022 pour le Parc naturel marin d'Iroise.



Maël de CALAN
Président du conseil de gestion

Note

Programme d'actions année 2022

Affaire suivie par Fabien Boileau

I. Définition et contexte

Le Parc naturel marin d'Iroise entre dans la 12ème année de mise en œuvre de son plan de gestion. Le programme d'actions est construit à partir de projets pluriannuels déjà engagés, complétés par de nouveaux projets. L'ensemble forme un programme d'actions annuelles ou récurrentes.

A partir de cette année, le récapitulatif de la contribution du Parc aux politiques publiques françaises, européennes et internationales sera présenté dans le rapport d'activité.

II. Budget et effectif pour l'année 2022

Pour le programme d'actions 2022, le Parc naturel marin d'Iroise devrait disposer d'une dotation de l'OFB de 1,1M€ directement allouée aux projets. Ce budget est en hausse de 10% par rapport à l'année 2021.

Plan de relance :

Sur tous les projets bénéficiant de financements supplémentaires au titre du plan de relance engagés en 2021, les actions et paiement se poursuivent en 2022 pour un budget de 4 M€. Les projets abondés par ce budget sont identifiés dans ce document.



Par ailleurs, certains projets montés par l'équipe du Parc génèrent des recettes qui s'ajoutent au budget octroyé par l'OFB. Pour 2022, ces recettes représentent 350 K€ issues de fonds européens ou de France filière pêche. Toutefois, la majorité des recettes générées par ces projets sont allouées au recrutement des agents sous contrat (8 ETP).



Depuis la création de l'Office français de la biodiversité, au 1er janvier 2020, le Parc est rattaché à la Direction régionale Bretagne de l'OFB. Toutefois, conformément au code de l'environnement¹¹, le budget du PNMI reste bien identifié et alloué au Parc par le directeur général de l'Office.

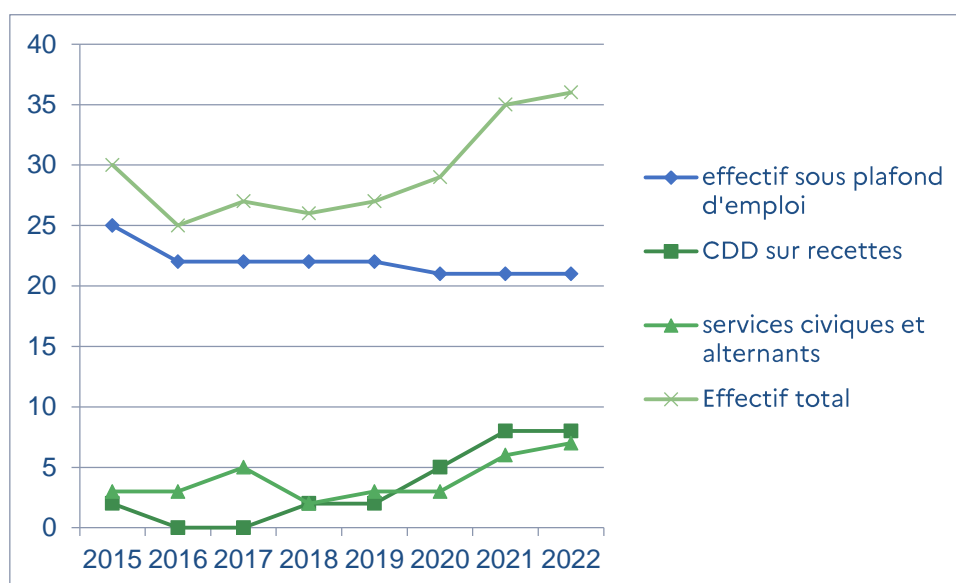
Ce budget est directement géré par l'équipe du Parc, et complété par la masse salariale, les charges courantes (loyers, assurances,...) et les investissements.

En 2022, 120 000€ seront dédiés au subventionnement d'actions concourant à la réalisation du plan de gestion et mis en œuvre à l'initiative de porteurs de projet.

L'Office français de la biodiversité a validé le remplacement des deux navires semi-rigides dont l'un au moins sera livré en 2022.

Au 1er janvier 2022, l'effectif du Parc est de 35 agents, répartis de la manière suivante : 16 au service ingénierie, 14 au service opérations dont 11 inspecteurs de l'environnement, 4 agents ayant des fonctions administratives ou de communication et un directeur. Les chefs de service ingénierie et opérations sont directeurs délégués adjoints.

L'effectif en emplois permanents est de 21 agents, complété par 8 CDD recrutés sur recettes externes, 3 apprentis et 3 volontaires en service civique.



Le recrutement d'un agent, mis à disposition pendant 3 ans par une collectivité territoriale, sur des crédits dédiés par le ministère à la gestion de la nouvelle réserve naturelle nationale d'Iroise, est prévu pour le premier semestre. Ce poste sera complété par 6 mois de CDD octroyés par l'OFB.

Le Parc entre dans une phase de transition et devrait voir ses effectifs non permanents baisser dans les 2 prochaines années. En effet, certains projets bénéficiant de fonds européens s'achèvent. Par ailleurs, dans l'attente de la mise en œuvre opérationnelle de la programmation financière du budget de l'UE (période 2021-2027), les financements européens sont plus compliqués à obtenir. Enfin, l'équipe du

¹¹ [Article R334-38 du code de l'environnement](#)

Parc entre dans une phase de rédaction du nouveau plan de gestion et doit se concentrer sur cette tâche essentielle.

Les équipes du service départemental du Finistère de l'OFB sont également impliquées dans la réalisation de ce programme d'actions, en particulier sur la gestion des espaces protégés et sur la lutte contre les atteintes à l'environnement.

Le suivi budgétaire est centralisé au siège de l'Office français de la biodiversité. Toutefois, en raison de la complexité des projets menés en Iroise, les budgets sont également suivis de façon très fine par l'équipe du Parc.

III. Le programme d'actions

La stratégie pluriannuelle d'actions se décline chaque année en projets. Cinq axes stratégiques regroupent plusieurs projets décomposés en actions à mettre en œuvre dans le cadre de ce programme. Une présentation de l'effectif et du budget alloués à la réalisation de chaque axe stratégique permet d'avoir une vision globale des efforts mis en œuvre pour atteindre les objectifs à long terme du Parc.


En 2022, plusieurs projets structurants lancés depuis 2019 s'achèvent. Les résultats seront présentés au conseil de gestion.

En matière de communication, l'accent sera mis sur la protection des habitats. Cette communication passera principalement par les réseaux sociaux et le site internet du Parc. Après deux années de suite sans évènement majeur, les portes ouvertes du parc marin seront l'occasion de retrouver un public nombreux et toujours très intéressé par les activités du Parc.

Les actions du parc marin sont reconnues et soutenues à l'échelle européenne et planétaire. Les labels et les classifications internationales et nationales, ainsi que les soutiens des partenaires institutionnels seront mis en avant.

Axe stratégique n°1
Soutenir et valoriser les bonnes pratiques des acteurs du monde maritime

Sous l'impulsion du Parc, des efforts en faveur de la biodiversité ont été réalisés par l'ensemble des acteurs du monde maritime. Pêcheurs, plaisanciers, gestionnaires de ports, prestataires de découverte du milieu marin... autant de partenaires qui ont fait évoluer leurs pratiques afin de les rendre plus durables. Pour aller encore plus loin, le Parc propose une série de projets permettant à ces acteurs du monde maritime d'accompagner leurs efforts et de mener des expérimentations innovantes en faveur de l'environnement marin.

	270 000 €		600 jours/agents
	25 %		14 %

Projet n°1 : Pêcheurs partenaires

Le Parc entretient un partenariat privilégié avec les pêcheurs qui travaillent en Iroise. En 2022, les pêcheurs qui auront signé la nouvelle charte devront être particulièrement suivis. Dans un contexte d'incertitude de plus en plus marqué par les changements globaux, les pêcheurs partenaires sont les sentinelles du Parc. Au sein du noyau dur de pêcheurs partenaires, les bonnes pratiques sont bien ancrées, ils suivent les formations proposées par le Parc, embarquent les agents, et les relations sont fluides. En 2022, il est indispensable de convaincre de nouveaux pêcheurs d'adhérer à cette charte. Ce projet est financé par le FEAMP.

Principaux partenaires : CDPMEM29 / CEDRE / CEPPOL / IFREMER

Projet n°2 : Evaluation de l'efficacité des zones réglementées

Il existe dans le Parc plusieurs zones faisant l'objet d'une réglementation spécifique. Les mesures de gestion qui y sont appliquées font l'objet d'évaluations. En 2022, on terminera les suivis du projet SLAMIR (suivi des laminaires en Iroise) démarrés en 2018 dans les zones exploitées par les pêcheurs goémoniers ciblant *Laminaria hyperborea*. Il s'agit de comparer les réseaux trophiques, les peuplements et la biodiversité, dans les zones exploitées et en dehors. Les suivis du cantonnement à langoustes de la chaussée de Sein seront réduits. En effet, les connaissances acquises dans ce cantonnement ont permis au comité des pêches de mettre en place des mesures de gestion à l'échelle de la façade. L'espèce est à présent mieux gérée ; le Parc ne maintiendra qu'un suivi scientifique de routine et se concentrera sur le contrôle du respect de la réglementation sur le cantonnement. Les suivis sur la biomasse des algues de rive seront également poursuivis en routine.

Principaux partenaires : IFREMER / CDPMEM29 / MNHN / CNRS

Projet n°3 : Limitation de l'impact des activités portuaires

Ce projet s'inscrit dans la continuité d'un travail réalisé depuis plusieurs années dans le cadre de la charte « ports partenaires ». Financé par le FEAMP et le FEADER, il permettra notamment de terminer les actions de recyclage des navires en fin de vie et de maintenir le dynamisme du réseau des gestionnaires de ports et de zones de mouillage en diffusant notamment les résultats d'expérimentations – nettoyage des cales, formation à la dépollution,... Une partie des subventions sera toujours orientée sur les actions permettant de limiter l'impact des activités portuaires sur l'environnement.

Principaux partenaires : Autorités portuaires / Finistère 360° / Gestionnaires de zones de mouillage

Projet n°4 : Charte de bonnes pratiques « Guide partenaire »

La charte « guide partenaire » a été révisée en 2021 et signée par 48 structures partenaires proposant des activités de sports nautiques et de découverte du milieu marin. Le travail d'animation de cette nouvelle charte va se poursuivre en 2022. Une attention particulière sera portée à la surveillance des



activités avec le renforcement des contrôles. Pour répondre aux besoins spécifiques des clubs de plongées, des formations à l’outil BioObs, qui consiste à inventorier les espèces en plongée, seront relayées.

A la suite des fiches et du poster de sensibilisation sur « les oiseaux des îles et de la mer d’Iroise », des fiches ainsi que des posters « mammifères marins » et « phares » seront élaborés. Le Parc bénéficie pour cela du soutien financier et technique du projet européen « Bio Cultural Heritage Tourism » (BCHT). Un travail sur des fiches « poissons » sera également initié (réalisation d’illustrations et de textes).

Principaux partenaires : Tous les acteurs du tourisme / PNRA / comité MAB France / Réserves de biosphère de l’espace Manche

Axe stratégique n°2
Gérer durablement les espaces bénéficiant d’une reconnaissance particulière

Le Parc naturel marin d’Iroise gère de nombreuses zones protégées : Réserve naturelle nationale d’Iroise, sites Natura 2000, sites du conservatoire du littoral... Le conseil de gestion propose régulièrement la mise en place de nouvelles règles de gestion qui contribuent à la politique nationale et européenne en matière de création de zones de protection forte.

	370 000 €		1300 jours/agents
	+ 500 000€ Plan de relance		
	34 %		30 %

Projet n°5 : Gestion de la réserve naturelle nationale d’Iroise

En 2022, les actions de gestion de la nouvelle réserve naturelle nationale d’Iroise étendue démarreront. Il faudra en particulier réaliser un effort de sensibilisation et de communication sur les nouvelles règles de gestion. Le travail d’état initial permettant la rédaction du plan de gestion (intégré à celui du Parc) débutera également. Une partie des suivis menés à l’échelle de l’ancienne réserve seront poursuivis, en particulier sur les océanites tempête.

Principaux partenaires : Bretagne Vivante / Réserves naturelles de France / Gestionnaires et propriétaires des îles et îlots de l’archipel de Molène / Etat / Conseil départemental 29

Projet n°6 : Gestion de sites du conservatoire du littoral

En 2022, l’application du plan de gestion de l’Aber (Crozon), site du conservatoire du littoral confié en gestion au Parc depuis 2016, entrera en phase de routine. Par ailleurs, un travail d’analyse de l’évolution

géomorphologique du site sera mené. Un projet de création d'une zone propice à l'accueil du balbuzard pêcheur sera expérimenté sur le site.

Principaux partenaires : Communauté de communes Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime / Conservatoire du littoral / SD 29 de l'OFB / Commune de Crozon



Projet n°7 : Natura 2000

Des travaux spécifiques à la gestion des sites Natura 2000 seront réalisés cette année dans le Parc. En particulier, l'analyse du risque que font peser les activités de pêche sur les habitats et les espèces protégées sera poursuivie dans le cadre du projet ARPI, financé par le FEAMP. Sur la presqu'île de Crozon, les actions de sensibilisation à la protection des herbiers de zostère, et de surveillance de la réserve géologique seront renforcées.

Principaux partenaires : CRPMEM Bretagne / CDPMEM 29 / RNR Crozon

Axe stratégique n°3
Transmettre la connaissance et favoriser l'accès aux patrimoines naturel et culturel

La transmission de la connaissance sur le patrimoine permet de sensibiliser le grand public, les enfants et les professionnels à la nécessité de protéger l'environnement marin. Le Parc va poursuivre son travail de médiation. L'objectif est de rendre complémentaires les prestations, sites et expositions proposés au grand public.

	270 000 € + 500 000€ Plan de relance		560 jours/agents
	25 %		13 %

Projet n°8 : Sensibilisation et éducation à l'environnement

La compréhension des enjeux de protection et de développement durable des activités dépendantes de la mer passe par la formation et l'information des publics.

En 2022, le partenariat avec les établissements scolaires se poursuivra dans le cadre du projet «P'tits mousses de l'Iroise». Le thème proposé cette année traite des « habitats » des fonds marins de l'Iroise à partir d'une question fondamentale et déterminante pour la biodiversité « Dis-moi, tu vis où ? ». Le Parc est désormais référent de trois aires marines éducatives qui ont été labellisées en 2021. Le travail se poursuivra avec ces écoles et sera étendu à la classe du collège du Ponant de l'île de Sein qui souhaite également s'engager dans la démarche. Le Parc bénéficie du soutien technique du projet MarHa pour l'accompagnement de la classe de l'île d'Ouessant.

Les animations estivales sur les navires desservant les îles de l'Iroise seront maintenues. Grâce aux ressources des projets MarHa sur les habitats marins et PPP sur les pollutions plastiques, le Parc pourrait être présent sur les fêtes maritimes de Douarnenez pour sensibiliser un large public à ces thématiques.

Grâce aux crédits du plan de relance, une nouvelle salle destinée à recevoir le jeune public sur le site du Conquet sera aménagée.



Le travail de sensibilisation du grand public grâce aux outils web et média numériques va se poursuivre en 2022 selon 2 grands axes :

- le rôle de la laisse de mer, en lien avec les usages de loisirs, le tourisme et les pollutions plastiques. Ce travail permettra notamment de soutenir la communication des communes du Parc qui ont décidé de ne pas ramasser la laisse de mer,
- le travail de sensibilisation sur la fragilité des habitats protégés de la Réserve naturelle nationale d'Iroise sera repris et approfondi afin d'accompagner la sensibilisation sur le terrain et l'intégration de la nouvelle réglementation.

Principaux partenaires : Etablissements scolaires / Compagnie maritime Pen Ar Bed / Signataires des chartes / CCPI / Offices de tourisme / Communes littorales / e-influenceurs / programme PPP / media locaux et nationaux / Bretagne Vivante / Associations locales citoyennes luttant contre les pollutions sur les plages.

Projet n°9 : Les relations Homme-Nature dans le temps – réserve MAB

L'animation de la réserve des îles et de la mer d'Iroise (MAB) sera poursuivie (journées de la réserve, trophées, charte éco-acteurs...). Cette année, le Parc présentera son dossier de renouvellement de la reconnaissance par l'UNESCO. Le dossier sera étayé par un atlas de la réserve, ouvrage collectif dont la rédaction a été coordonnée par la « zone atelier Brest-Iroise » du CNRS.

Par ailleurs, de nouveaux projets, relevant d'approches en humanités environnementales et permettant de mieux identifier les relations Homme-Nature sur le temps long, seront proposés. Ainsi, un stage de master de 5 mois sera consacré à l'étude des relations Homme-mammifères marins afin de mieux comprendre les enjeux contemporains de ces interactions sur le territoire, d'anticiper éventuellement leurs évolutions et d'adapter des mesures de gestion.

Un travail sur l'étude des noms de lieux (toponymie) sera aussi entamé avec pour objectif la réalisation d'un ouvrage à portée de tous.

Il est programmé également la réalisation d'un livre de recettes « écoresponsables » des produits de la mer d'Iroise. A partir d'un collectage de recettes locales réalisé auprès des habitants, des fiches recettes seront élaborées en lien avec les pêcheurs partenaires du Parc et des chefs cuisiniers locaux. Un travail avec les écoles de pêche et écoles hôtelières est aussi envisagé.

Dans le cadre du projet Defipel, le travail sur l'histoire de la pêche à la sardine sera poursuivi afin d'alimenter les recherches scientifiques et d'apporter une approche trans-chronologique.



La reconstitution 3D du phare de Kéréon sera finalisée et restituée sur écran dans la maison de l'environnement à Molène.

Enfin, l'accent sera mis sur les questions archéologiques dans l'archipel de Molène. Il est prévu l'organisation d'une journée de formation à destination des agents du Parc afin qu'ils se saisissent des problématiques archéologiques, qu'elles soient terrestres ou sous-marines. Un protocole de suivi des sites archéologiques menacés par l'érosion sera mis en place. Des plongées seront organisées sur certains sites identifiés par l'imagerie aérienne hyperspectrale comme de potentielles pêcheries.

Principaux partenaires : Associations / Guides partenaires / Pêcheurs partenaires / INRAP / CNRS / Hytech Imaging / DIRM-NAMO / PNRA / projet Defipel

Axe stratégique n°4
Lutter contre les atteintes à l'environnement.

Depuis sa création, le Parc a acquis des connaissances utiles pour réduire les atteintes à l'environnement. Il s'agira de maintenir l'effort en matière de police de l'environnement et de lutter contre les sources de pollution, en particulier celles venant de la terre via les cours d'eau et les bassins versants.

	81 000 € + 2.7M€ Plan de relance		800 jours/agents
	7 %		17 %



Projet n°10 : Lutte contre les pollutions

Le Parc a identifié les principales sources de pollution de ses eaux et des sédiments. Des actions de lutte contre ces pollutions seront poursuivies. Il s'agit notamment de remonter à la source des pollutions sur les différents cours d'eau et exutoires qui débouchent dans le Parc afin de proposer des solutions adaptées à l'échelle du bassin versant. Ce travail sera réalisé en étroite collaboration avec les collectivités territoriales. La poursuite du projet INTERREG Preventing Plastic Pollution (PPP), financé par des fonds européens, permettra de renforcer les actions de lutte contre les pollutions plastiques. Les crédits du plan de relance permettront de finaliser la dépollution de l'ancienne décharge d'Ouessant, qui affecte la baie du Stiff, ainsi que la collecte des déchets sous-marins dans les zones portuaires.

En partenariat avec les pêcheurs des filets de pêche bio-sourcés seront testés.

Une évaluation de l'impact des polluants chimiques sur le patrimoine naturel et la chaîne trophique sera menée.

Principaux partenaires : Etat / Collectivités territoriales / SD 29 de l'OFB / Gestionnaires portuaires / IFREMER / CNRS / LABOCEA / CEDRE / CEMO

Projet n°11 : Prévention et contrôle des atteintes à l'environnement

En 2022, une part croissante de l'activité des agents de terrain sera consacrée à la sensibilisation du public et au contrôle des activités. En effet, les agents ont constaté un relâchement dans l'application des réglementations en matière de pêche de loisir. Par ailleurs, la mise en place des nouvelles règles dans la réserve devra faire l'objet d'une large sensibilisation avant que des contrôles effectifs ne soient réalisés, en particulier en période de nidification.

La sensibilisation se poursuivra également sur les autres sites sensibles et en particulier sur l'île de Sein (nidification) et en mer (approche des mammifères marins).

Une toise résumant la réglementation en matière de capture pour la pêche de loisir sera réalisée et mise à disposition des agents afin de faciliter la sensibilisation sur le terrain.

Le numéro du magazine « Journal de bord » du Parc pour l'année 2022 sera centré sur la relation proie/prédateur, permettant de mettre en lumière un sujet sensible chez les pêcheurs amateurs que sont les grands prédateurs : phoques, cormorans etc. et leur impact présumé sur les espèces les plus ciblées par la pêche de loisir.

Principaux partenaires : Tous services de police / CACEM / DDTM / DIRM / Tous acteurs concernés par la pêche de loisir.



Projet n°12 : Analyser et limiter les interactions entre la pêche et les espèces protégées

Le Parc travaille depuis de nombreuses années sur les interactions entre la pêche et les espèces protégées – cétacés, phoques, oiseaux. Depuis 2017, la présence abondante des dauphins communs près des côtes les ont rapprochés des engins de pêche et les captures accidentelles sont plus nombreuses. En plus du projet d'« analyse risque pêche en Iroise » (ARPI) dans les zones Natura 2000, grâce au plan de relance, en 2022 et 2023, le Parc pourra agir concrètement en testant notamment des dispositifs permettant de limiter ces captures. Ce projet est financé par le plan France relance et porté par le Comité départemental des pêches du Finistère qui s'appuiera également sur d'autres projets d'envergure nationale.


Principaux partenaires : CDPMEM 29 / Pêcheurs partenaires

Axe stratégique n°5

Mieux connaître et protéger les habitats et les espèces

En 2022, plusieurs projets pluriannuels de connaissance arriveront à leur terme. Ils permettront de préciser l'état des lieux et alimenteront la rédaction de l'état des lieux du futur plan de gestion.

Le plan de relance a également permis de lancer de nouvelles campagnes d'acquisition de données essentielles qui se dérouleront principalement au cours de l'année 2022.

€	103 000 € + 780 000€ Plan de relance		1200 jours/agents
	9 %		26 %

Projet n° 13 : Connaissance des mammifères marins



En 2022, l'étude génétique sur les grands dauphins et les survols pour mieux connaître le domaine de répartition de la mégafaune marine se poursuivront. Les agents continueront à participer activement au réseau national d'échouage.

Le projet d'observatoire acoustique CETIROISE destiné à déterminer quelles espèces de mammifères marins fréquentent notre périmètre entrera dans sa phase opérationnelle. Cet observatoire, financé par le plan de relance, complètera les survols et permettra de mieux comprendre la saisonnalité et l'utilisation de l'espace côtier par les mammifères marins.

Principaux partenaires : Observatoire PELAGIS / CNRS / UBO / MNHN / GECC / ISEN / OCEANOPOLIS / ENSTA

Projet n°14 : Cartographies d'habitats



En 2022, la cartographie des habitats subtidiaux de la chaussée de Sein sera achevée et présentée. Grâce au plan de relance, la cartographie des habitats marins (circa-littoraux) du pourtour de l'île d'Ouessant pourra démarrer.

La cartographie des herbiers de zostère sera actualisée sur le nord du Parc y compris l'archipel de Molène et la presqu'île de Crozon.

Les actions sur les habitats bénéficient du soutien du projet Life MarHa porté par l'OFB.

Principaux partenaires : Bureaux d'étude / CDPMEM

Projet n°15 : Étude du front thermique d'Ouessant

Le projet permettant de comprendre l'influence du front thermique d'Ouessant sur la productivité des masses d'eau du parc naturel marin s'achèvera. Ce projet financé par France filière pêche dans le cadre du projet DEFIPEL devra se poursuivre par le lancement de nouveaux projets structurants permettant notamment de comprendre les évolutions des communautés planctoniques (animales et végétales) dépendantes de ces phénomènes hydrologiques. Les résultats devront être présentés et valorisés.

Principaux partenaires : IUEM / LOPS / LOV / CNRS / IFREMER/ CDPMEM29

Projet n°16 : Identification des zones fonctionnelles halieutiques

Plusieurs actions dans ce domaine se poursuivront en 2022. Elles permettront de mieux comprendre et de contextualiser l'importance de certaines zones comme la baie de Douarnenez dans le cycle d'espèces d'intérêt halieutique. Les opérations d'acquisition de connaissances sur l'abondance et la diversité de juvéniles de poissons en baie de Douarnenez et sur le littoral seront poursuivies dans la perspective d'une publication des résultats en 2023. L'étude de la phase larvaire de certains crustacés – langouste, homard, crabe, financé par « France filière pêche » dans le cadre du projet RECCRU devrait quant à elle s'achever.

Principaux partenaires : IFREMER / IUEM

Projet n°17 : Tableau de bord et expertise

Le tableau de bord est devenu un outil essentiel permettant au conseil de gestion d'appréhender l'évolution des milieux et espèces. Le travail d'actualisation se poursuit afin de rendre l'ensemble des indicateurs plus représentatifs de l'état des habitats et espèces qu'ils mesurent. Les résultats d'une étude menée par l'OFB sur les tableaux de bord de plusieurs parcs permettront d'alimenter et d'affiner les indicateurs du futur plan de gestion. L'équipe du Parc continuera à apporter toute son expertise au conseil de gestion et dressera un bilan de dix années d'évaluation sur le périmètre du Parc naturel marin d'Iroise.

Annexe 1 - Glossaire des acronymes

AFB	Agence française pour la biodiversité
CACEM	Centre d'appui au contrôle de l'environnement marin
CCPI	Communauté de communes du pays d'Iroise
CDPMEM	Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins
CEDRE	Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux
CEPPOL	Centre d'expertise pratique de lutte antipollution
CCPI	Communauté de communes du pays d'Iroise
CRPMEM	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins
DCE	Directive cadre sur l'eau
DCSMM	Directive cadre stratégie pour le milieu marin
DDTM	Direction départementale des territoires et de la mer
DML	Délégation à la mer et au littoral
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
ENSTA	École nationale supérieure de techniques avancées
GIP	Groupement d'intérêt public
IFREMER	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
IPBES	Plateforme intergouvernementale pour la biodiversité et les services écosystémiques
ISEN	Groupe d'écoles d'ingénieurs
IUEM	Institut universitaire européen de la mer
LOPS	Laboratoire d'océanographie physique et spatiale
LOV	Laboratoire d'océanographie de Villefranche
MAB	Man and biosphère
MNHN	Muséum national d'histoire naturelle
OFB	Office français de la biodiversité
ONCFS	Office national de la chasse et de la faune sauvage
PNRA	Parc naturel régional d'Armorique
UBO	Université de Bretagne Occidentale
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
ZABRI	Zone atelier Brest Iroise